

La taxation aux marchés à l'est de la RDC : acteurs et enjeux

Omer **Kambale Mirembe**

Working Papers are published under the responsibility of the IOB Thematic Groups, without external review process. This paper has been vetted by Filip Reyntjens, convenor of the Thematic Group Political Economy of the Great Lakes Region.

Comments on this Working Paper are invited. Please contact the author at Omer.KambaleMirembe@ua.ac.be.

Instituut voor Ontwikkelingsbeleid en -Beheer
Institute of Development Policy and Management
Institut de Politique et de Gestion du Développement
Instituto de Política y Gestión del Desarrollo

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@ua.ac.be
<http://www.ua.ac.be/iob>

WORKING PAPER / 2012.07

La taxation aux marchés à l'est de la RDC : acteurs et enjeux

Omer **Kambale Mirembe***

October 2012

* Postdoctoral researcher at the Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp.

CONTENU

INTRODUCTION	5
1. MARCHÉS ET ENJEUX DE POUVOIR	6
2. MARCHÉS ET ENJEUX FINANCIERS	12
3. TAXATION LOCALE ET DÉCENTRALISATION	16
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	20

INTRODUCTION

La république démocratique du Congo (RDC) est dans un processus de décentralisation. Sa constitution consacre aux entités territoriales décentralisées (ETD) la libre administration et l'autonomie de gestion de leurs ressources. Il s'agit des villes, des communes, et des chefferies ou secteurs. Il est dès lors important de s'intéresser au champ fiscal de ces entités qui constitue le principal vivier de leurs ressources propres. Nous utilisons l'expression « fiscalité locale » dans un sens large de taxation locale incluant les impôts, taxes, redevances et droits payés par les contribuables locaux aux administrations locales. Si les provinces disposent d'un certain nombre d'actes imposables en vue de leur autonomie financière, les entités territoriales décentralisées disposent de peu de ressources propres¹. Parmi les composantes de leur fiscalité locale on retrouve les taxes sur les activités marchandes principalement la taxe annuelle relative à la délivrance de la patente. La fiscalité locale est destinée à financer les entités territoriales décentralisées ; mais elle est évidemment insuffisante. Comme le fait remarquer Gérard Chambas (2001 :11), malgré le vif intérêt pour la décentralisation en Afrique, les collectivités locales disposent des ressources locales faibles.

Cette recherche s'intéresse aux ressources fiscales et non fiscales des collectivités locales. Il s'agit d'une étude de cas de deux marchés ruraux et d'un marché urbain à l'est du Congo². Par une approche qualitative centrée sur les acteurs, nous décrivons l'organisation du marché, les taxes perçues ainsi que les enjeux sur cette arène de la taxation locale. Il s'agit des marchés formels dans le sens des « *market places* », institutionnellement créés comme lieux d'échange (ROBINEAU C., 1994 :24). Nous avons choisi les deux marchés ruraux de Kipese et de Vuyinga étant donné leur relai avec l'activité commerciale de Butembo, au Nord Kivu. Par ailleurs ils présentent l'avantage d'être situés dans la même entité territoriale décentralisée, la chefferie des Baswagha, ce qui permet une extension de la compréhension de la mobilisation des ressources propres. L'étude s'est également intéressée à un marché urbain, celui de Butembo, en tant que champ fiscal des entités territoriales décentralisées urbaines, la mairie et la commune. En RDC, les activités économiques sont concentrées dans les villes. En milieu rural l'habitat est clairsemé, la principale activité pour le Nord Kivu est l'agriculture. Les activités économiques taxables se manifestent donc à l'occasion des marchés. Ainsi ils sont des lieux de captation ou de collecte des principales taxes locales. Ils présentent donc aussi des enjeux en termes d'accès aux ressources financières. Elles ne sont probablement pas substantielles en milieu rural. Cependant il n'y a souvent pas d'alternative en termes de régularité, les marchés ayant lieu chaque semaine et des possibilités de perception, des centaines de contribuables potentiels réunis en un seul lieu. Dans ce cadre d'enjeux financiers, en décrivant la création du marché de Parakou, Abou-Bakari Imorou précise que, dans le contexte des difficultés économiques de l'Etat béninois au milieu des années 1980, ce marché, financé par la coopération française, devait être rentable à la collectivité et constituer la principale source de revenus de la future municipalité de Parakou (2000 : 3).

Il y a aussi des enjeux en termes de pouvoir. En effet, occuper une position dans l'organisation du marché, de la taxation ou de façon large dans de l'économie locale confère des opportunités de contrôler des ressources financières, relationnelles ou sociales (TOURE E.H., 2011 :256). Les acteurs veulent donc occuper une position d'influence en vue d'accéder ou

[1] Articles 111 à 113 de la loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

[2] Nous avons effectué des enquêtes en avril et mai 2012 auprès des vendeurs, des taxateurs, des notabilités locales, des associations impliquées dans la gestion des marchés de Kipese, Vuyinga et Butembo.

de contrôler des ressources. Les compétences des intervenants au marché peuvent concerner l'organisation, l'aménagement, la location des emplacements, l'entretien et la salubrité, le recouvrement des droits de place et autres taxes, la gestion des conflits et de la sécurité etc. Ainsi décrire les marchés locaux implique la référence aux pouvoirs locaux impliqués dans leur création et leur organisation. Au niveau local on retrouve des agents des administrations étatiques centrale, provinciale ou locale, des autorités coutumières et des associations corporatistes ou des ONG. Partir des acteurs présents sur la scène marchande s'inscrit dans la considération du marché comme un espace social dans la perspective de l'approche sociologique des marchés (STEINER P., 2005 :31).

Si le champ fiscal local vise à garantir aux ETD des ressources propres, quels sont les acteurs présents et les enjeux y relatifs ? Tel est le questionnement autour duquel s'articule cette recherche. Une première section porte sur les enjeux en termes de pouvoir, une deuxième sur les implications en termes d'accès aux ressources économiques et une troisième place la taxation locale des marchés dans le contexte de la décentralisation.

1. MARCHÉS ET ENJEUX DE POUVOIR

Le pouvoir peut être entendu en termes de sanction mais aussi celui de « ponction » (BIERSCHENK T., et OLIVIER DE SARDAN J.P., (1998) :32). Nous nous intéressons à cette dernière considération que confère le rôle joué par un acteur dans la création, l'administration ou la gestion des marchés. En partant des acteurs présents, on se rend compte de leur diversité mais aussi de la réalité d'enjeux de pouvoir autour de la gestion des marchés. Nous prenons ici le cas de deux marchés ruraux et un marché urbain à l'est de la république démocratique du Congo. Les deux premiers sont animés un jour par semaine, les vendeurs venant des agglomérations environnantes, tandis que le second est quotidien. Ce sont des lieux d'échange entre les offreurs et les demandeurs, mais aussi des espaces des rencontres. Ils constituent aussi une arène de la taxation et d'exercice d'un certain pouvoir. Comme le font remarquer Bertrand Guibert, Matthias Banhaf et les autres pour le bétail en Afrique de l'Ouest, sur le marché de nombreux acteurs se mettent en scène, les interrelations entre eux qualifient le marché et sa performance commerciale ; sur cette scène de marché les pouvoirs s'observent, se côtoient et s'affrontent (2009 :61).

La localité de Kipese est située à plus ou moins 80 kilomètres au sud est de Butembo, en territoire de Lubero, chefferie des Baswagha. C'est un regroupement des villages d'agriculteurs des hautes terres. Son marché et celui de Vuyinga, sont les plus fréquentés par des marchands dans l'hinterland de Butembo pour revendre des produits manufacturés. Ils sont aussi fréquentés par des agriculteurs dont les champs sont dispersés dans les contrées avoisinantes et qui doivent parcourir des distances à pied pour s'y rendre. Ils vendent des produits agricoles et en échange s'approvisionnent en biens manufacturés. Ces deux marchés constituent donc des espaces relais de collecte des vivres pour les agglomérations urbaines. D'autre part, l'activité commerciale est quelque peu saturée à Butembo, aussi les petits vendeurs préfèrent-ils fréquenter les marchés ruraux en tant qu'ambulants. Il se développe ainsi au sein de ces contrées rurales une fonction d'échange importante.

Avec l'accroissement démographique à Kipese, les responsables coutumiers locaux

ont décidé de céder un espace pour un plus grand marché au début des années 1980³. L'évêque de Butembo s'était par ailleurs plaint que l'organisation du petit marché le dimanche empêchait certains de participer aux cultes religieux. Le site des échanges a été déplacé, ce qui a coïncidé aussi avec son extension. La notabilité locale a cédé un espace et c'est en 1992 que des privés y ont acheté des « places » et construits des étalages qu'ils font louer à des tiers ou qu'ils occupent eux-mêmes.

A sa création, le marché était géré par le chef de localité, autorité coutumière locale qui dépend de la chefferie. Mais compte tenu des irrégularités présumées dans sa gestion des taxes perçues, des groupes de vendeurs ont demandé à la chefferie une autre organisation du marché⁴. Depuis lors il y a un comité de marché qui en assure l'administration. On y retrouve des représentants de la localité, des commerçants et des agriculteurs. Chaque catégorie de membres désigne son représentant. Ils sont chargés de l'organisation du marché, de l'ordre, de l'occupation des étalages, de la gestion des conflits etc.

A la suite des différentes guerres, la région est militarisée, un camp militaire a été installé dans les environs de Kipese. Les chefs locaux sont obligés de prendre en charge l'alimentation des militaires. Ces derniers s'adressent à elle pour avoir des vivres. La localité a ainsi instauré une collecte des vivres en nature chaque jour de marché auprès des vendeurs, destinés aux militaires. La FEC pour sa part reçoit des demandes des « unités de téléphone » ou de carburant de la part des commandants ou de réception des délégations. Elle a ainsi décidé de prélever une contribution en argent le jour du marché auprès des vendeurs des marchandises diverses pour y faire face. La FEC joue ainsi un rôle dans la sécurisation de l'agglomération en collectant de l'argent à donner aux éléments armés. Il en a été de même avec d'autres groupes armés qui ont occupé la contrée et qui exigeaient d'être pris en charge. On atténue de la sorte le risque qu'ils ne rançonnent les habitants individuellement à leurs domiciles, car ces cas sont souvent suivis d'exactions.

La chefferie est aussi présente. Chaque jour de marché, ses deux taxateurs sont présents pour collecter ses taxes. Ils s'adressent au comité marché pour faire connaître les taux des taxes. Le secrétaire de localité s'en est plaint : « *les taxateurs viennent de la chefferie, ils collectent les taxes le jour du marché et repartent sans rien laisser à la localité alors que celle-ci s'implique dans la sensibilisation des vendeurs en vue de la maximisation des recettes. Ils ne déclarent même pas leurs recettes à la localité. Comment notre bureau peut-il fonctionner avec 12 agents sans rétrocession de la chefferie ? Nous n'avons que les maigres recettes des amendes payées à l'occasion des séances coutumières de conciliation locales* »⁵. D'après cet agent, la localité perçoit à son compte une taxe sur les vélos qui devait revenir à la chefferie. En fait la localité ou regroupement de villages dépend administrativement et financièrement de la chefferie.

Les services déconcentrés, basés au chef lieu de territoire à Lubero, sont également présents pour faire payer certaines taxes. Comme ces dernières concernent surtout les activités de vente des biens manufacturés, ils traitent beaucoup plus avec la FEC.

L'agglomération de Vuyinga est située à plus de 40 kilomètres à l'ouest de Butembo. Elle a le statut de localité (ensemble des villages), située en groupement Luongo, collectivité chefferie des Baswagha, au Nord-Kivu. C'est vers 1988 qu'un premier marché a été créé

[3] Entretien à Kipese avec le chef de localité

[4] Entretien avec le président de la FEC de Kipese

[5] Entretien avec le secrétaire de localité à Kipese

par un notable local avec l'accord de la chefferie. Cependant, cette agglomération étant située à cheval entre deux groupements Vulengya et Bas Luongo, le premier a tenté de faire reconnaître par la chefferie un autre marché qu'il venait de créer⁶. Mais il n'était pas aussi fréquenté que celui de Vuyinga. Le premier a donc disparu au profit du second. Ceci est révélateur de la visée de captation des taxes de ces notabilités locales dans la création des marchés. Mais par la suite, cet espace du marché de Vuyinga qui n'était qu'un carrefour entouré de quelques boutiques s'est retrouvé situé sur le tracé de la route. Le chef local a cédé un lopin de terre et le marché s'y est installé. La chefferie a nommé comme gestionnaire du marché un responsable d'une ONG locale d'agriculteurs dénommée *Muhamba Syalima*. Des membres de cette ONG l'ont aidé à l'organiser au point que même après sa mort, elle se considère comme responsable du marché. Il est vrai que dans le milieu la principale activité est l'agriculture. Une partie importante du marché est occupée par des vendeurs des bananes plantain, de riz, de haricot, de farine de manioc etc. Mais la gestion du marché a été confiée à cet individu pour ses qualités et non à son association.

En 2004, des parcelles ont été vendues aux privés qui y ont construits des étalages sur lesquels sont exposées les marchandises. Cette année là également, un camp militaire s'installe dans les environs à la suite des incursions répétées des miliciens maï maï. Les militaires s'adressent à la localité pour avoir à manger. Celle-ci décide alors une collecte des vivres, d'abord aux domiciles des paysans ensuite au marché, pour nourrir les militaires. Elle a érigé à cet effet des barrières à l'entrée de l'agglomération et du marché. Il est clair que les bureaux de localité en retiennent aussi une partie. En effet, les notabilités ou pouvoir « chefferial » ont coutume d'être pris en charge par les populations.

Depuis les années 2005, l'entretien régulier de la route reliant Butembo à Vuyinga par l'ONG Agros action allemande a contribué à faire affluer vers ce marché chaque jeudi des vendeurs venant de Butembo et des acheteurs des produits vivriers, ce qui accroît l'importance du marché. En septembre 2010, la coopération allemande y a construit un hangar et des étals pour une partie des marchands. Elle a par ailleurs encouragé la création d'un comité de marché en vue de la gestion de ce hangar mais aussi de l'administration du reste du marché. Ce comité est nommé par la chefferie. Mais l'ONG des agriculteurs locaux continue à assumer en pratique la tâche de gestion du marché ; des représentants de la localité et de la FEC font partie du comité. Cette dernière collecte le jour du marché de l'argent pour la prise en charge des autorités militaires et des délégations de passage au village⁷. Le secrétaire de la FEC Vuyinga a expliqué qu'une partie des recettes aide au fonctionnement de son bureau, alors que tous ceux qui contribuent n'en sont pas nécessairement membres. Les marchands ont affirmé s'en acquitter de préférence auprès de la FEC car, en initiant cette collecte, elle a mis fin aux tracasseries des militaires qui s'en prenaient à eux parfois de manière brutale pour se faire payer. En plus, ils ont estimé faire plus confiance au comité de leur corporation qu'à toute autre organisation.

L'ONG des agriculteurs argue que du fait qu'elle ne prélève aucune taxe, elle ne gère pas le marché, c'est plutôt la FEC. Mais celle-ci s'en défend, se reconnaissant simplement membre du comité marché administré par la corporation des agriculteurs. Toutefois le pouvoir visible, c'est la FEC, interlocuteur des commandants militaires, des délégations administratives de passage ; c'est elle qui en assure d'une certaine manière la prise en charge, mais qu'elle fait supporter aux vendeurs au marché.

Les taxateurs viennent de la chefferie de Musienene à une vingtaine de kilomètres

[6] Entretien à Vuyinga avec un notable, le président et un membre de l'ONG Muhamba syalima

[7] Entretien à Vuyinga avec le secrétaire et le président de la FEC

de Vuyinga pour collecter les taxes locales le jour de marché. Leur ordre de mission est présenté à la FEC locale avant qu'ils n'entrent au marché. En effet ils visent plus les vendeurs des marchandises manufacturées, activités au chiffre d'affaires plus important ; plusieurs sont membres de cette corporation. La FEC a donc plus de visibilité sur la scène du marché. Comme le font remarquer BIRSCHENK T., et OLIVIER DE SARDAN J.P. (1998 :32), le pouvoir politique n'est pas exercé uniquement par les instances politiques officielles (comme les conseils communaux) ou officieuses (comme les chefs traditionnels), mais aussi à travers des institutions qui à première vue ne sont nullement politiques et relèvent plutôt du domaine de ce qu'on appelle "la société civile".

Comme à Kipese, la localité est dépendante financièrement de la chefferie, mais n'en reçoit pas les moyens de fonctionnement, elle instaure aussi sa taxe. Le notable qui avait cédé son lopin de terre au marché exerce encore une certaine autorité ; quelquefois le jour de marché, son taxateur exige le paiement d'une sorte de redevance foncière.

Butembo est une agglomération urbaine située au nord est, à plus de 300 kilomètres de Goma, chef lieu de la province du Nord-Kivu. Elle compte un marché central et quatre marchés secondaires. Pendant la période coloniale, il se tenait un seul marché à l'entrée de la ville au carrefour de regroupement des travailleurs attendant leur embarquement vers les sites miniers. Au début des années 1960, la population étant plus concentrée au centre, le chef de cité a décidé le transfert du marché central à son emplacement actuel sur près d'un hectare⁸. Il a nommé un chef de marché, chargé principalement de la perception d'un droit d'entrée les jours de marché. A l'époque, on n'y vendait que des vivres. La vente des biens manufacturés y est apparue par la suite vers les années 1970 avec les initiatives des premiers commerçants locaux. Les acquéreurs des places y ont construit des étals en bois recouverts de tôles ondulées ; ils les exploitent eux-mêmes ou les mettent en location. Ce cas est similaire au processus de construction de la place marchande au marché d'Abidjan décrit par Brigitte Bertoncello et Sylvie Bredeloup (2002 :83), où il y a une sorte de privatisation de l'espace des stands au sein d'un marché public. Au courant des années 1980, des boutiques ont été construites en dur autour du marché par des acquéreurs privés.

Les vendeurs sont réunis en blocs par type de marchandise vendue. Chaque chef de bloc le représente aux réunions régulières du comité du marché. Le marché central est à ce jour exigü au point que beaucoup d'autres marchands débordent sur les rues. La particularité de ce marché est qu'au départ il était destiné aux vivres, mais les vendeurs des produits manufacturés ont progressivement gagné en importance ; en effet ils sont préférés par les propriétaires des étalages étant donné qu'ils ont plus de possibilité de payer un loyer plus élevé.

Institutionnellement, le marché est administré depuis 2004 par trois fonctionnaires nommés par la province. Cette administration s'occupe de l'organisation du marché, de l'occupation des places, de la sécurité, de la salubrité et du règlement des litiges. Les taxateurs doivent avoir son aval avant d'aller vers les contribuables pour collecter les taxes. Elle-même ne collecte pas de taxes selon son président. Ce bureau a aussi comme rôle de sensibiliser les vendeurs au paiement de différentes taxes en encadrant les chefs des blocs avec lesquels il tient une réunion hebdomadaire. Le chef de bloc veille à la salubrité et à l'ordre au sein de son bloc. Il est le premier à intervenir en cas de vol, de présence des enfants de rue et autres délinquants qui insécurisent les marchands ou à interpellé un taxateur pour qu'il exhibe son ordre de mis-

[8] Entretien à Butembo avec le président du comité du marché central et deux chefs de bloc

sion dûment validé par le bureau du marché. Cette situation est comparable à celle que décrit Wang Hansheng (2002 : 55-56) pour des marchés locaux en Chine : le bureau de l'industrie et du commerce est une structure officielle de l'Etat qui a pour tâche principale de gérer au quotidien le marché, de coopérer avec les autres administrations, tandis que l'association des travailleurs individuels assure la sécurité du marché et résout les conflits entre les acteurs présents.

Pour sa part, le service des affaires économiques du ministère de l'économie, argue d'avoir la prérogative pour administrer le marché en ce sens qu'il a pour mission de faire connaître et de faire appliquer la réglementation qui organise les activités commerciales, de récolter les statistiques et d'encadrer les structures des prix.

En plus, des organisations professionnelles des marchands jouent un important rôle. La fédération des entreprises du Congo (FEC) est une corporation nationale des entrepreneurs ; elle cherche aussi à incorporer les petites activités commerciales. La FENAPEC (fédération nationale des artisans, petites et moyennes entreprises congolaises) est plus récente à Butembo. Elle vise surtout comme membres les petits marchands. Elle se présente comme une alternative à la FEC perçue localement comme réservée aux grandes entreprises. Selon son président⁹, son association est un intermédiaire entre le pouvoir public et les petites entreprises. Elle cherche à vulgariser les textes de lois auprès des petites entreprises et les assiste quand elles sont interpellées par les administrations à propos des documents à détenir pour exercer l'activité ou des taxes à payer, ce que revendique également la FEC. Mais celle-ci a peu de visibilité auprès des petits vendeurs. Pendant de nombreuses années la FENAPEC s'est occupée de la salubrité du marché et ses alentours. Pour cela, elle a institué une taxe prélevée mensuellement auprès des vendeurs. Suite aux grèves régulières des balayeurs dénonçant la mauvaise gestion de Fenapex et l'insalubrité au marché, la mairie y a institué en mars une gestion mixte de la taxe et des travaux de salubrité. Le comité est formé des délégués de Fenapex, du service assainissement de la mairie et de la protection civile. Le comité a gardé l'équipe des balayeurs, mais les percepteurs sont sous la supervision de la mairie.

Butembo compte quatre communes. Chacune prélève des taxes municipales au sein du marché secondaire installé dans sa juridiction. Les communes se plaignent du fait que la mairie s'est accaparée du marché central et des galeries commerciales pour les taxes à leur détriment¹⁰. Ainsi la commune Kimemi au sein de laquelle est implanté le marché central revendique le droit de prélever des taxes sur les boutiques fonctionnant à l'extérieur du marché arguant que la nomenclature de la mairie lui octroie seulement celles situées à l'intérieur du marché. Mais la mairie continue à prélever la taxe EAD sur toutes les boutiques autour du marché, justifiant qu'elles en font partie.

Il y a donc à la fois l'affirmation de la présence politique de l'Etat à travers les représentants des ETD et des services déconcentrés mais surtout une affirmation économique par la pression fiscale. Comme l'affirme Frédéric Giraut (246, 251-252) pour l'Afrique de l'Ouest, cela est aussi valable pour ces agglomérations de l'est du Congo, la mobilisation des ressources locales est au cœur de l'action de l'Etat dans ces localités. Les notabilités locales, face à l'arrivée des taxateurs, de l'armée et d'autres délégués de l'administration plus élevée, se replient sur des positions d'intermédiaires qui leur offrent quelques privilèges. Ainsi la localité a le pouvoir d'instituer des barrières pour collecter des aliments pour des militaires, tout en déplorant d'être

[9] Entretien à Butembo avec le président et le secrétaire de FENAPEC

[10] Entretien à Butembo avec le comptable de la commune Kimemi et le comptable chargé des recettes de la mairie de Butembo

écartée de la taxation de la chefferie. D'un autre côté, des notabilités locales réagissent par des stratégies telles que le détournement. Ainsi à Kipese, le secrétaire du bureau de localité a reconnu envoyer ses propres taxateurs collecter la taxe vélo ; les recettes reviennent à la caisse de la localité alors qu'il s'agit d'une taxe de la chefferie. Par ailleurs, les associations tout en dénonçant les tracasseries des administrations publiques s'en sont constitué des relais. C'est le cas par exemple de la FEC qui sensibilise les vendeurs au paiement des taxes et même collecte des taxes pour la prise en charge des autorités militaires et la réception de différentes délégations. On peut se demander quelle légitimité pousse ses acteurs à jouer ce rôle dans l'arène sociale, politique et économique au niveau local.

2. MARCHÉS ET ENJEUX FINANCIERS¹¹

Plusieurs services collectent des taxes en espèces auprès des vendeurs dans les marchés ruraux et urbains. Les marchés ruraux sont fréquentés par des micro-marchands dont le capital est souvent en deçà de 100 dollars. Sur les marchés de Kipese et Vuyinga, la chefferie des Baswagha fait payer en moyenne 5 à 15 dollars annuellement comme taxe ambulante, selon le niveau de l'activité économique. Chaque vendeur des vivres paie par ailleurs 100 francs congolais de timbre pour accéder au marché. Le service déconcentré des petites, moyennes entreprises et artisanat (PMEA) basé au territoire de Lubero fait payer annuellement 20 dollars de patente. Cette dernière est délivrée comme autorisation annuelle d'exercer le petit commerce aux petites entreprises non soumises à l'inscription au registre de commerce¹². Elle est assimilée comme ailleurs en Afrique à une autorisation pour les activités économiques peu structurées (Chambas et Duret, 2001 :62). Les taxes formelles, comme la patente s'accompagnent souvent de remise de preuve de paiement. Le service de l'économie du territoire de Lubero fait payer 10 dollars par an de contrôle de la structure des prix, non justifiés légalement. Ce service se considère comme police de commerce et des taxes. Son directeur a justifié qu'il ne s'agit pas de taxe mais d'amende transactionnelle imposée à ceux qui ne respectent pas l'obligation d'afficher la structure de leurs prix. La direction générale des impôts (DGI) en territoire de Lubero fait payer aux vendeurs des produits manufacturés forfaitairement 12 dollars par an d'impôt sur le bénéficiaire. Le service de l'environnement du territoire exige 30 dollars pour l'autorisation d'ouvrir une activité commerciale. D'autres prélèvements sont informels étant donné qu'ils n'ont pas de base légale. Ainsi chaque jour de marché les bureaux de localité collectent des vivres en nature, officiellement pour la ration des militaires installés dans les environs de ces agglomérations. Le jour du marché, ce sont des centaines de kilogrammes de vivres qui sont collectés. Les balayeurs font aussi payer à chaque vendeur 200 à 300 francs congolais (fc)¹³ chaque jour de marché pour le service de salubrité. A Kipese, il arrive aussi que la prison locale collecte au marché des vivres cuits pour l'alimentation des prisonniers. Le service vétérinaire du territoire prélève également un poisson en nature auprès de chaque vendeur des poissons, officiellement comme « échantillon à analyser ». Cette agglomération étant proche du lac Edouard, ce marché est fréquenté par une trentaine de revendeurs de poissons.

Plus ou moins 200 vendeurs de produits manufacturés sont présents au marché. Ils paient à la FEC une contribution par étalage. Cette dernière peut collecter plus ou moins 50 dollars le jour du marché. Les deux tiers sont remis aux autorités militaires et policières locales pour l'achat des unités de téléphone pour leur communication. La FEC retient une partie pour la réception des délégations officielles (administrations publiques, ONG, églises etc.) qui passent par l'agglomération. En effet, cette corporation des commerçants est devenue ainsi l'interlocuteur plus visible que les administrations publiques locales qui n'ont souvent pas de cadre ni de moyens d'accueillir des délégations.

Au marché de Kipese, les taxes peuvent générer par an approximativement 2500 dollars à la chefferie, 5000 au service PME, 2500 au service de l'économie, 1200 à la DGI, 1920 à la localité en collecte des vivres pour la ration des militaires, 2400 d'indemnités de téléphone et de carburant des militaires collectées par la FEC locale et 480 pour la redevance de salubrité

[11] Entretien avec les taxateurs et les commerçants aux marchés

[12] Articles 1 et 6 de l'Ordonnance-loi n° 79-021 du 2 août 1979.

[13] Pendant l'enquête 1 dollar équivalait à 920 fc au taux du marché.

du marché. On peut donc estimer que ce marché rural génère plus de 16 000 dollars des taxes annuellement. Avec plus ou moins 40% de fréquentation en moins, celui de Vuyinga génère à peu près 9600 dollars par an. Ces ressources sont donc partagées entre l'entité territoriale décentralisée (la chefferie), les administrations déconcentrées basées au chef lieu de territoire de Lubero mais sous tutelle du gouvernement central et des affectations informelles au profit des militaires, des associations locales, de l'organisation des balayeurs etc.

Au marché central de Butembo, les vendeurs ont le statut de marchands ambulants. Leurs étalages y sont alignés par bloc ou catégorie de marchandises vendues ; ainsi on dénombre actuellement 647 étalages de marchandises diverses (vêtements, chaussures, cosmétiques, petit électroménager, petites pièces de rechange, ustensiles de cuisine), 629 des friperies, 369 des pagnes ou tissus imprimés, 667 des vivres. La mairie fait payer annuellement aux échoppes la taxe boutique de 30 à 150 dollars selon le volume de l'activité économique. Pour 2012, elle prévoit collecter plus ou moins 50000 dollars par cette taxe ; ce qui représente plus ou moins 7% de son budget. En ordre d'importance ses principales ressources propres sont générées par les taxes de stationnement aux parkings publics appartenant à la ville, de location échoppe au marché central et une quote-part sur vente d'immeubles. Les vendeurs des vivres paient un timbre journalier d'accès au marché les deux jours de grande affluence, mercredi et samedi ; cette taxe est perçue par des taxateurs de la mairie. La patente de 10 à 25 dollars est payée annuellement à la commune. Elle affecte trois taxateurs au marché central pour le recouvrement. Selon le comptable, la commune y collecte en moyenne 20000 dollars par an. Ce qui représente plus ou moins 7,4% de son budget. Sa principale recette est constituée de la redevance sur les ventes des parcelles dans la commune. Avec la patente sont également perçus des frais connexes à savoir 1,5 dollars pour l'office des petites entreprises congolaises (OPEC), 3 dollars de frais de recensement annuel collectés par le service des petites, moyennes entreprises et artisanat (PMEA) ; ce sont des administrations déconcentrées. L'OPEC a pour mission la formation et la promotion des petites et moyennes entreprises, en principe elle ne collecte pas des impôts ni des taxes.

Pour avoir un étalage au marché central, il faut en faire la demande au bureau du marché. Il accorde une autorisation d'installation dont les frais sont de 5 à 10 dollars. Ces revenus sont utilisés au fonctionnement de ce bureau. Il arrive que des délégués de l'association des blessés de guerre ou des anciens militaires malades, invalides, fassent également un tour au marché demandant 100 fc à chaque étalage pour contribuer à leur prise en charge. Une redevance « ville propre » de 300 fc à 1000 fc selon l'activité du vendeur est prélevée chaque mois par la FENAPEC pour le balayage du marché. Avec plus 2312 étalages et 354 portes de boutiques autour du marché ; c'est plus de 800 dollars qui devraient être récoltés chaque mois pour la salubrité du marché. Chacun des 28 balayeurs est payé en principe 20 dollars par mois. Le reste de l'argent est sans doute utilisé pour le fonctionnement de cette association. Elle reçoit occasionnellement l'assistance financière ou matérielle des hommes politiques originaires de la contrée. En 2008, un député provincial a ainsi fait don des brouettes et des salopettes. A la suite des grèves régulières, des balayeurs accusant des mois impayés, la mairie a récupéré la collecte de cette redevance qui est désormais gérée en comité mixte avec la FENAPEC¹⁴.

Par estimation, c'est donc plus de 82000 dollars qui sont collectés chaque année du marché central de Butembo par la mairie, la commune, l'OPEC, le service PMEa et l'opération « ville propre ». En milieu urbain également, le marché constitue une importante source des

[14] Entretien à Butembo avec le chef du service environnement de la mairie

recettes partagées entre les entités territoriales décentralisées (la mairie, la commune), des services déconcentrés du gouvernement central mais aussi des associations (FENAPEC ...).

On peut se demander en quoi les associations justifient-elles leur implication dans la taxation. La FEC allègue qu'elle disponibilise et vulgarise les textes légaux au profit des marchands mais aussi qu'elle défend leurs intérêts auprès des administrations publiques ; ces démarches entraînent des frais. Par ailleurs en milieu rural, la FEC dépense pour accueillir des délégations officielles. En effet, cette association est par ailleurs parmi les membres influents du comité de développement dans le milieu rural. Le même argumentaire est développé par la FENAPEC. Cette taxation associationniste semble encouragée par la facilité qu'ont les associations de contacter et de sensibiliser leurs membres ; ces derniers leur accorderaient plus de crédit qu'aux administrations fiscales.

Les marchés de Kipese, de Vuyinga et le marché central de Butembo attirent les taxateurs parce qu'ils en collectent des ressources considérables. Cet enjeu financier est même objet de compétition entre les acteurs. Le secrétaire du territoire de Lubero s'est plaint du fait que depuis la décentralisation, les ETD sont mieux lotis en termes de taxes à percevoir au détriment des entités déconcentrées. D'après lui le territoire n'a plus de ressource propre substantielle pour sa prise en charge¹⁵.

Les taxateurs usent souvent de coercition pour faire payer les taxes, il arrive qu'ils ravissent une partie des marchandises qui ne sera remise qu'après apurement du montant de la taxe. Les ETD ainsi que le territoire et les services déconcentrés remettent habituellement une preuve de paiement. Il n'en est pas ainsi des vivres collectés par la localité, ou de l'argent payé pour la prise en charge des militaires etc. Quand bien même la preuve est remise, il arrive souvent que le paiement ait été fait en devise, mais on y inscrit une somme en francs congolais inférieur à l'équivalent en devise. Cette pratique permet au taxateur de détourner une partie de paiement. En effet, en milieu rural il n'y a pas d'institution bancaire, le paiement se fait en espèces entre les mains du taxateur.

Les redevables dont un nombre est analphabète est peu informé sur les taxes à payer. A Vuyinga l'un a déclaré : « nous voyons arriver des gens qui nous demandent de payer sans même nous expliquer de quoi il s'agit. Parfois nous payons sans savoir à quel service si les gens de la FEC ne passent pour nous prévenir et nous expliquer »¹⁶. De manière générale les vendeurs sont informés de la taxe quand le taxateur passe, et il peut toujours prétendre que la chefferie, la localité, le territoire ou la FEC ont donné leur aval.

Les vendeurs se sont plaints de la multiplicité des taxes au marché, arguant que même quand les militaires ne sont pas là, la localité et la FEC continuent à leur exiger la contribution spéciale pour leur ration. En plus ils se demandent à quoi servent les recettes que génère le marché étant donné qu'il ne bénéficie pas de service public en retour en dehors du balayage. Cette remarque de Hahonou (2009 : note 41) sur le marché de Balleyara pourrait être appliquée aux marchés étudiés à l'est de la RDC :

« la propreté du marché, comme de l'abattoir, est assurée par des balayeurs payés sur cotisations des usagers du marché, indépendamment des taxes collectées par la puissance publique, dont les populations ne voient aucun retour. Certains usagers comparent le traitement du marché par l'administration à celui d'une très bonne vache à lait qu'on ne prendrait même pas le soin d'entretenir... »

[15] Interview à Lubero avec le secrétaire du territoire

[16] interview à Vuyinga avec une vendeuse de pagnes et un vendeur des casseroles

A Kipese, par exemple des vendeurs ont déclaré que le marché n'avait même pas des latrines, elles ont été construites par la croix rouge locale, qui en fait payer l'accès en vue de leur entretien. De même au marché central de Butembo les latrines publiques ont été construites par une ONG locale SEPRONA avec l'appui du PNUD. En 2008, la mairie en a pris la gestion, elle en fait payer l'accès. Par ailleurs, les étalages aux marchés sont aménagés par des marchands ; le hangar au marché de Vuyinga a été construit par une ONG allemande etc. Même des infrastructures élémentaires ne sont pas mises à la disposition du marché grâce aux ressources publiques qu'il génère. Au contraire, des solutions palliatives sont offertes par des acteurs non étatiques. Par ailleurs les populations locales ne sont pas impliquées dans le processus budgétaire des finances publiques locales. Pourtant c'est en son sein que sont définies les orientations qui devraient profiter aux citoyens.

3. TAXATION LOCALE ET DÉCENTRALISATION

Le processus de décentralisation en RDC suppose le transfert aux entités territoriales décentralisées de certaines ressources et certaines responsabilités jadis dévolues au pouvoir central. De la taxation sur les marchés étudiés, il ressort que les ressources sont partagées entre le niveau local, central et des acteurs non étatiques. Des services déconcentrés, dépourvus de moyens de fonctionnement, continuent à percevoir dans le cadre d'une fiscalité centralisée ou à se greffer sur la taxation locale. Ainsi par exemple le PMEA fait percevoir des frais additionnels à travers la taxe communale sur les marchands. Il s'agit donc de « *shared taxes* » (PRUDHOMME 1994 : 4), et pas vraiment de taxes décidées, évaluées et collectées uniquement par l'administration locale. Par conséquent les ressources canalisées vers les caisses des ETD en sont amputées.

Par ailleurs, par ce processus, en certains aspects l'Etat central semble se décharger de quelques fardeaux sur les collectivités locales alors que celles-ci ne disposent pas de ressources additionnelles. Nous avons relevé le cas de la prise en charge de la ration des militaires et des indemnités de communication de leurs commandants par une taxe informelle collectée aux marchés ruraux. On pourrait parler d'une décentralisation informelle dans le sens de la prise en charge de ce type de responsabilité par le niveau local. En milieu urbain, une telle taxe n'est pas institutionnalisée au marché ; mais à Butembo également, la FEC supporte certaines dépenses de prise en charge des militaires par une taxe privée qu'elle collecte sur les marchandises importées. Considérée comme partenaire du pouvoir public, elle participe aux réunions du comité de sécurité présidées par les autorités urbaines locales. Dans ce cadre, en 2011 elle a appuyé la sécurisation de la ville par le don des appareils de communication aux services locaux de sécurité, leur ravitaillement en vivres, en carburant et en unités de communication par téléphone (FEC, 2012 : 69, 70). C'est évidemment par les ressources prélevées sur les activités marchandes. Bien des secteurs au niveau local comme ailleurs dans le pays, sont plus pris en charge par des acteurs non étatiques : l'éducation, la santé, les infrastructures routières etc. Si la loi prévoit que les administrations locales s'occupent de la construction et de l'entretien des routes d'intérêt local, les investissements prévus sont généralement insignifiants et ne sont souvent pas réalisés par les ETD faute de moyens suffisants. Au niveau local, elles se plaignent de recevoir très peu et de façon irrégulière de rétrocessions de la province. Cette dernière à son tour en fait autant vis-à-vis du pouvoir central qui, jusqu'à ce jour n'applique pas le principe de la retenue en province des 40% des recettes à caractère national. Le risque serait un type de décentralisation de contrainte financière tel que l'Etat central transfère des responsabilités à des niveaux inférieurs de gouvernement, sans pour autant faire suivre les moyens financiers correspondants (STEFFENSEN, TROLLEGAARD S. et al, 1999 : 52). Avec l'absence ou l'insuffisance des rétrocessions de la province ou du gouvernement central, les ETD sont amenées à ne compter que sur les taxes et redevances locales, notamment collectées sur les marchés avec le risque de renforcer la pression fiscale.

La taxation sur les marchés se trouve ainsi au cœur de la décentralisation comme enjeu économique et financier vital pour les collectivités locales à l'exemple de ce qui est décrit au Niger. En effet, dans ce pays, les taxes liées aux activités commerciales du marché de Balleyara (taxe de marché, contributions des patentes, taxe d'identification des animaux) constituent le second poste d'importance dans les budgets de la collectivité avec environ 33 pour cent des recettes escomptées. Il constitue donc un véritable gisement fiscal de l'arrondissement (Hahonou 2009 : 245-246).

En rapprochant l'administration des administrés, on s'attend à ce que la première connaisse et prenne mieux en charge leurs besoins essentiels. Contrairement à une allocation centralisée, on suppose que par la décentralisation, le centre local de décision trouve des réponses appropriées et urgentes aux questions de développement qui se posent au niveau local. En effet, les ETD devraient gérer de manière autonome leurs ressources dans l'intérêt des populations locales. Il est donc clair que les ETD n'ont pas encore de viabilité budgétaire dans le cadre de la décentralisation fiscale en RDC. Des questions fondamentales relatives à l'harmonisation des prélèvements centraux et locaux, des compétences effectives entre niveaux de pouvoir, d'analyse des capacités de chaque entité décentralisée et du potentiel de ses contribuables, sont à prendre en compte dans la mise en œuvre du processus des réformes de décentralisation.

Un des défis de la décentralisation en Afrique est lié aux moyens de financement du fonctionnement, des investissements et des programmes de développement des administrations locales. En effet, la libre administration et l'autonomie de gestion sont conditionnées par la possibilité de compter sur des ressources propres. Une telle possibilité renforcerait sans doute le lien entre la taxation locale et l'offre des biens publics à l'échelon local. Des théories de la sociologie de l'Etat établissent un lien entre les façons dont les gouvernements sont financés et les modes dont ils sont gouvernés (MOORE M., 2007). Il serait intéressant d'analyser le lien entre fiscalité locale et la gouvernance locale, le processus de construction de l'Etat local en relation avec ses moyens de financement. On se demanderait alors comment le type de ressources locales dans le contexte de décentralisation, affecte la capacité de l'Etat local à rencontrer les besoins de ses citoyens (*responsiveness*), à leur rendre compte (*accountability*) et à remplir ses missions fondamentales (*capability*). Mais méthodologiquement, il importerait de prendre en considération un certain nombre d'entités décentralisées pour que la comparaison et l'induction soient pertinentes.

CONCLUSION

Les marchés présentent des enjeux de positionnement et de collecte des ressources pour différents acteurs étatiques et non étatiques. Le niveau local est présent dans la taxation principalement par la collecte de la taxe sur étalage, du droit de place aux marchés publics et de la patente pour les petites activités commerciales. A Butembo, ces taxes génèrent plus ou moins 7 % du budget de mairie et de la commune où est situé le marché central. Le pouvoir central est présent par les perceptions qu'effectuent ses administrations déconcentrées. La fiscalité locale n'est donc pas uniquement sous le contrôle des autorités locales. Mais chaque intervenant essaie de tirer son épingle du jeu. Les administrations locales n'ont souvent pas assez de moyens rétrocédés de la province pour leur fonctionnement. Elles ne comptent que sur les taxes locales. Même des services d'intérêt national sont en partie pris en charge par les populations locales par une contribution spéciale ; c'est le cas en milieu rural de la collecte pour la ration des militaires.

Il s'agit dans beaucoup de cas de taxation générale, pour financer les frais de fonctionnement des administrations locales. Seule la redevance ville propre à Butembo et les collectes des balayeurs dans les marchés ruraux peuvent être considérés comme des prélèvements « earmarked », collectés pour être utilisés à la production d'un service dont bénéficient les usagers du marché. En effet, il n'y a souvent pas de contrepartie pour les taxes et impôts payés. Le sentiment de ne rien bénéficier en retour renforce l'idée d'un Etat qui ne fait que capter la rente des activités économiques de ses citoyens au point qu'une forte pression fiscale en annihilerait le dynamisme. Par ailleurs, dans ces milieux ruraux dépourvus de banques où les taxes sont payées en cash entre les mains du collecteur, comment être sûr que tout ce qui est payé arrive à la caisse du service taxateur ? Rien ne le garantit car des contrôles effectifs et crédibles des finances locales font défaut. Les gestionnaires locaux ne rendent même pas compte aux administrés des ressources collectées et des emplois qui en sont faits.

On retrouve sur ces marchés différents acteurs : des représentants de la notabilité locale, des taxateurs, des associations locales notamment les corporations des marchands etc. On retrouve leurs délégués dans les comités de gestion des marchés. Toutefois, les corporations des commerçants, la FEC à Kipese et Vuyinga et la FENAPEC au marché central de Butembo, ont un positionnement plus visible par rapport aux autres acteurs. Elles jouent en fait un rôle prépondérant dans le fonctionnement des marchés autour des enjeux de pouvoir et des prélèvements. Elles constituent par ailleurs des relais des acteurs étatiques pour accéder aux marchands. La gestion des marchés n'est exclusivement pas municipale ou chefferiale ; elle est mixte, impliquant des représentants du pouvoir et des associations des vendeurs. Au sein des marchés, il y a une diversité des modes de prélèvement : la taxation coercitive de l'administration chefferiale, municipale et déconcentrée et la taxation associacionniste qui recourt plus à la sensibilisation et à l'adhésion des contributeurs. Ceci contribue probablement à accroître le pouvoir d'une association comme la FEC dans l'administration des différents marchés. Cependant d'un autre côté on a l'impression que ces organisations de la société civile traduisent moins une participation des citoyens à la gouvernance locale mais qu'elles jouent aussi le rôle d'intermédiaire de « ponction » fiscale des activités marchandes. Les enjeux de la taxation des marchés sont tels que leur organisation n'est pas en pratique effectuée par les seuls comités de marché mais diluée entre les rôles de différents acteurs intervenant. Par le marché, en milieu rural, le pouvoir

coutumier voit ainsi d'autres institutions publiques et privées pénétrer dans son périmètre de pouvoir et de redevance. Les différents acteurs sont donc mobilisés à la fois par des enjeux de positionnement et de contrôle des ressources qui se jouent sur ces arènes rurales et urbaines.

On se rend compte par ailleurs à quel point des services vitaux comme l'armée peuvent être dépourvus de moyens et se rabattre sur les citoyens. Ces derniers sont doublement taxés, d'une part ils paient les taxes générales qui doivent servir à faire fonctionner les services de l'Etat et d'autre part ces derniers par manque de moyens leur demandent de les prendre en partie en charge.

Les administrations locales elles mêmes n'ont pas assez de moyens humains et matériels pour mobiliser suffisamment de ressources de la fiscalité locale. Ils ne permettent pas de baser la fiscalité locale sur un recensement des contribuables dont plusieurs sont mobiles surtout en milieu rural. Il n'y a manifestement pas une prise en compte de la capacité contributive des marchands ; le taxateur n'évalue pas au préalable le poids fiscal pour chaque marchand, par catégorie en tenant compte des autres impositions supportées. Le potentiel fiscal de l'ETD n'est donc pas évalué au préalable. Le cas des marchés est révélateur de la pression qui peut s'exercer sur les contribuables locaux dans le cadre d'un processus de décentralisation où les entités locales disposent de peu de ressources propres.

BIBLIOGRAPHIE

- AVOM, D. (2011) « Les politiques fiscales en Afrique centrale : une analyse empirique », *Canadian Journal of development*, 32 (3) : 239-253, <http://dx.doi.org/10.1080/>
- BANQUE MONDIALE (janvier 2008) *Décentralisation en République Démocratique du Congo : Occasions et Risques*, Rapport n° 41776-ZR
- BERTONCELLO, B. et BREDELOUP, S. (2002) « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement », *Autrepart*, 1 (21) : 83-100
- BERTRAND, A. et MONTAGNE, P. (2008) « Domanialité, fiscalité et contrôle : la gouvernance locale contractuelle des ressources renouvelables dans un contexte de décentralisation (Niger, Mali et Madagascar) », *Mondes en développement*, 141 (1) : 11-28
- BIERSCHENK, T. et OLIVIER DE SARDAN, J.P. (1998) « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois », in : BIERSCHENK, T. et OLIVIER DE SARDAN, J.P. (eds.) (1998) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala.
- BONJEAN, C.A. et CHAMBAS, G. (2001) « Le paradoxe de la fiscalité agricole en Afrique subsaharienne », *Tiers-Monde*, 42 (168) : 773-788
- CHAMBAS, G. et DURET, E. (2001) *La mobilisation des ressources locales au niveau des municipalités d'Afrique subsaharienne*, Ministère des affaires étrangères.
- DEMANTE, M.J. et TYMINSKY, I. (2008) *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique, des processus, des expériences*, Paris, IRAM.
- DUBRESSON, A. et FAURE, Y.A. (2005) « Décentralisation et développement local : un lien à repenser », *Revue Tiers Monde*, 181 (1) : 7-20
- FEC (mai 2012) *Rapport d'activités du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire Exercice 2011*, Kinshasa, www.fec.cd/pdf/rap-activites-2011.pdf
- GIRAUT, F. (1996) « La violence politique dans les petites villes d'Afrique de l'Ouest (Togo, Ghana, Niger) », in : LE BRIS E. (éd.) (1996), *Villes du Sud*, Paris, Orstom, 245-258
- GUIBERT, B. BANZHAF, M. et al. (avril 2009) *Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*, Rapport, Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de développement, Paris.
- HAHONOU, E.K. (2009) « Les pouvoirs locaux à Balleyara », in : OLIVIER DE SARDAN, J.P. et MAHAMAN, T.A., (dir.) (2009) *Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1: A la veille de la décentralisation*, CODESRIA et KARTHALA, 221-254.
- HANSHENG, W. (2002) « Finances publiques et marchés locaux », *Etudes rurales*, 1 (161-162) : 53-65.
- IMOUROU, A.B. (2000) « Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du Marché central de Parakou », *Bulletin de l'APAD*, 19, <http://apad.revues.org/436> (10/09/2012)
- LEMARCHAND, R. (1998) « La face cachée de la décentralisation : réseaux, clientèles et capital social », *Bulletin de l'APAD*, 16 : 2-9
- MOORE M. (April 2007) *How Does Taxation Affect the Quality of Governance ?*, working paper, Institute of Development Studies, university of Sussex Brighton.
- MORRISSETTE, J. (2010) « Une perspective interactionniste : un autre point de vue sur l'évaluation des apprentissages », <http://sociologie.revues.org/3028>

- PECQUEUR, B. (2003) Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ?, colloque Umr Sagert, Montpellier
- PIVETEAU, A. (2005) « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », *Revue Tiers Monde*, 181 (1) :71-93
- PRUD'HOMME, R. (1995), « The dangers of decentralization », *The World Bank Research Observer*, 10 (2): 201-220
- ROBINEAU, C. (1994) « Anthropologie économique et marché », *Cahier des sciences humaines*, 30 (1-2) : 23-33.
- STEFFENSEN, J., TROLLEGAARG S. et al. (Octobre 1999), *Sénégal: décentralisation fiscale et finances des collectivités locales en relation avec la fourniture d'infrastructures et de services*, <http://pdf.usaid.gov/>
- STEINER, P. (2005) « Le marché selon la sociologie économique », *Revue européenne des sciences sociales*, XLIII (132) :31-64.
- TOURE, E.H. (2011) « L'analyse interactionniste de la décentralisation. Une approche par les acteurs et leurs pratiques », *Recherches qualitatives*, 30 (1) :247-273.

